

Charte d'engagement

Objet de cette charte :

La charte décrit les modalités de fourniture d'1 arbre par foyer aux habitants de la Chaussée Saint-Victor dans le cadre de l'opération « Un arbre dans mon jardin » conduite par la commune.

Objectifs :

La présente charte a pour objectif d'encourager le développement du patrimoine arboré sur la commune de La Chaussée Saint-Victor afin de contribuer à l'assainissement de l'air, créer des îlots de fraîcheur et participer à l'embellissement du cadre de vie.

Engagements :

Le particulier signataire s'engage à :

- Planter avant le 31 décembre 2022 un arbre choisi parmi les essences proposées par les services de la Mairie. Cet arbre devra être planté sur le territoire de La Chaussée Saint-Victor.
- Entretenir l'arbre (arrosage, taille) en ayant recours à des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement et permettre son bon développement.

La municipalité s'engage à fournir 1 arbre à chaque foyer en ayant fait la demande et éligible à l'opération. En cas de dépérissement de l'arbre, son remplacement sera à la charge du signataire.

La municipalité ne saurait être tenue responsable en cas de dommages ou de nuisances liées à la présence de l'arbre sur le site. Le signataire déclare renoncer à tout recours contre la commune de La Chaussée Saint-Victor.

Le signataire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Variété d'arbre souhaitée :

Date et signature :